



SCBSM

SCBSM : Succès du paiement du coupon en actions Création d'actions nouvelles

Paris, le 13 février 2019 – SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, annonce le succès de la distribution en actions proposée aux actionnaires.

Les actionnaires de SCBSM ont approuvé, lors de la dernière Assemblée Générale, une distribution¹ de 0,10 € par action. Ces derniers avaient la faculté de percevoir cette distribution en actions. Le prix de référence est de 5,75 €, soit 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée générale, diminuée du montant net de la distribution.

Les actionnaires qui souhaitaient opter pour le paiement en actions disposaient d'un délai compris entre le 10 janvier 2019 et le 29 janvier 2019 inclus pour en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier.

Au total, 11 026 917 de droits à distribution en actions ont été présentés, soit 82% du capital², entraînant la création de 188 120 actions nouvelles.

Le paiement en numéraire et/ou la livraison des actions seront effectués à compter du 15 février 2019.

A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109 - CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe s'élève à plus de 320 M€, très majoritairement situé à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie des indices IEIF Foncières et IEIF Immobilier France. Plus d'informations sur www.scbsm.fr.

Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :
Jérôme Fabreguettes-Leib
01 53 67 36 78
scbsm@actus.fr

Journalistes :
Alexandra Prisa
01 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

¹ Distribution exceptionnelle de prime d'émission

² Sur la base d'un capital composé de 13 397 699 actions